Comité Départemental du Jeu d'Echecs des Bouches-du-Rhône

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL des Bouches-du-Rhône

Règlement

1. *Organisation du CI 13*
2. *Open Qualificatifs*
3. *Accession*
4. *Principal*
5. *Règlement du CI 13*
6. *Partage Organisateur / CDJE 13*
7. *Acceptation du Règlement*

1. ORGANISATION DU CI 13

Le CDJE 13 (Comité Départemental du Jeu d'Echecs des Bouches-du-Rhône) organise chaque année le CI 13 (Championnat Individuel des Bouches-du-Rhône) se qualifier pour le tournoi Elite qui décerne le titre de champion départemental.

Le Président du CDJE 13 confie la coordination du CI 13 au Directeur Technique titulaire au minimum du diplôme d'Arbitre Fédéral 3.

Le CI 13 se présente sous la forme de 3 niveaux tournois :

- Tournois Qualificatifs
- Tournoi Accession
- Tournoi Principal

Chaque tournoi est hébergé par un Club des Bouches-du-Rhône et géré par un Directeur de tournoi qui est responsable de la mise à disposition du matériel (salle, jeux, pendules, feuilles de partie…), de l'organisation technique (inscriptions, appariements, classement…) et de l'arbitrage. Il peut être secondé par un Responsable de l'arbitrage.

Le Directeur Technique est le Directeur de tournoi de l'Accession et du Principal.

2. OPENS QUALIFICATIFS

2.1 Conditions de participation

Les tournois qualificatifs sont ouverts à tous les joueurs de la Fédération Française des Echecs titulaires d'une licence A et à tous les joueurs de la Fédération Internationale Des Echecs (dans la limite des places disponibles au sein de la salle de jeu).

Les inscriptions s'effectuent auprès du Directeur Technique ou en utilisant le bulletin d'inscription sur le site du CDJE 13, dans la limite des places disponibles au sein de la salle de jeu.

2.2 Qualification en Accession

Chaque Open bénéficie automatiquement d'une place qualificative en accession minimum. Une deuxième place est attribuée pour les tournois d'au moins 20 participants et une troisième place pour les opens d'au moins de 50 participants.

Tous les joueurs ayant obtenu au moins 1/3 des points + 0.5 (soit 6,5 pour 9 rondes) dans un open qualificatif est également qualifié.

3. ACCESSIONS

3.1 Conditions de participation

Les tournois qualificatifs sont ouverts à tous les joueurs de la Fédération Française des Echecs titulaires d'une licence A et à tous les joueurs de la Fédération Internationale Des Echecs (dans la limite des places disponibles au sein de la salle de jeu).

Les inscriptions s'effectuent auprès du Directeur Technique ou en utilisant le bulletin d'inscription sur le site du CDJE 13, dans la limite des places disponibles au sein de la salle de jeu.

Une des conditions suivantes est nécessaire pour participer à un tournoi accession :

- Avoir participé au tournoi principal la saison précédente
- Avoir participé au tournoi accession la saison précédente et obtenu au moins 3 pts
- Avoir participé à un tournoi qualificatif et gagné sa qualification (voir 2.2)
- Avoir un ELO FIDE supérieur ou égal à 1700 lors de la clôture des inscriptions.

3.2 Qualification au Principal

Les 3 premiers de l'open Accession sont qualifiés pour le Principal
Tous les joueurs ayant obtenu au moins 1/3 des points + 0.5 (soit 6,5 pour 9 rondes) dans un open qualificatif est également qualifié.

3.3 Indemnisation organisateur

Le club organisateur recevra l'indemnisation prévue par le CDJE 13

4. PRINCIPAL

4.1 Conditions de participation

Le tournoi Principal est un Open.
Les joueurs licenciés dans un autre département que les Bouches-du Rhône sont autorisés à y participer.

Une des conditions suivantes est nécessaire pour participer à un tournoi accession :

- Avoir participé au tournoi principal la saison précédente et obtenu au moins 3 pts
- Avoir participé au tournoi accession et gagné sa qualification (voir 3.2)
- Avoir un ELO supérieur ou égal à 1900 lors de la clôture des inscriptions.

4.2 Qualification au Tournoi Elite

Les 3 premiers de l'open Principal sont qualifiés pour le tournoi Elite

3.3 Indemnisation organisateur

Le club organisateur recevra l'indemnisation prévue par le CDJE 13

4.3 Regroupement Accession/Principal

Si le nombre de participants d'un des deux tournois est insuffisant pour se dérouler en 9 rondes, les joueurs de l'accession sont intégrés au principal.

5. REGLEMENT DU CI 13

Le règlement du CI 13 s'applique pour le Principal, l'Accession et les tournois qualificatifs
Ces derniers peuvent adapter ce règlement avec l'accord du Directeur Technique.

5.1. Règles du jeu / Homologation

Les règles du jeu de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date de chaque ronde sont applicables à l'ensemble des tournois.
Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.).

5.2. Appariements

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse, sans protection de club ou de famille.

Les tournois s'effectuent en 9 rondes.

5.3. Cadence

Les parties sont jouées à la cadence Fischer : 1h30 + 30 s / coup + 30mn après le 40eme coup
Pour les opens la cadence est libre, et peut être au minimum de 1h00 + 30 s / coup.
La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie

Pour chaque tournoi open, la cadence est inscrite sur l'affiche du tournoi.

5.4. Le Bye

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT les appariements de la ronde suivante.
Chaque joueur est limité à 2 « Bye » maximum pendant le tournoi pendant uniquement jusqu'à la septième ronde incluse.

5.4. Horaires / Dates

Les horaires et dates des tournois sont précisées sur l'affiche du tournoi.

5.5. Arbitrage

Le Directeur Technique est le garant du bon déroulement du CI 13.
Il est secondé par les Directeurs de tournoi qui feront tout leur possible pour que l'arbitrage soit assuré par un Arbitre Fédéral qui ne participe pas au tournoi.
Si un litige survient lors d'un match, la partie doit être poursuivie en appliquant les directives du responsable de l'arbitrage.
En cas de contestation, un joueur peut transmettre une réclamation écrite à l'Arbitre Principal (Directeur Technique) qui, après avoir soumis sa décision à l'appréciation du Comité Directeur du CDJE 13, tranchera sans appel.

5.6. Forfait

Les Directeurs de tournois sont tenus d'informer l'Arbitre Principal de tout joueur abandonnant le CI 13 avant son terme sans motif valable et justifié. Il sera alors fait application de l'article 38 du Règlement Intérieur de la FFE. Après demande écrite d'explications, « la sanction automatique appliquée sera une suspension ferme de trois mois assortie d'une amende d'un montant égal aux droits d'inscription au tournoi ».

Si, pour cause de force majeure, un joueur ne peut se rendre à une ronde, il doit en informer son adversaire et le Directeur de tournoi le plus tôt possible. Le Directeur de tournoi tient à la disposition de tout joueur qui sera absent les coordonnées téléphoniques de son adversaire.

Sous réserve de l'appréciation du Directeur de tournoi et de l'Arbitre Principal, **un joueur forfait sans prévenir son adversaire et l'arbitre sera exclu** du tournoi.
Sous réserve de l'appréciation du Directeur de tournoi et de l'Arbitre Principal, **un joueur forfait au moins deux fois, ou forfait à la seule dernière ronde, après diffusion des appariements sera exclu** du tournoi

Un joueur exclu d'un tournoi pourra ne pourra pas participer au CI 13 pendant une ou plusieurs saison(s) suivante(s). Cette interdiction de participer au CI 13, proposée par le Directeur de tournoi, sera décidée en comité directeur du CDJE 13, sans possibilité d'appel.

5.7. Tarif des inscriptions / Prix

Principal et Accession :
Le tarif des Inscriptions est de 20 Euros (10 Euros pour les jeunes).
100% des inscriptions minimum sont reversées en prix.

Tournois qualificatif :
Le tarif des inscriptions et les prix sont précisés sur l'affiche du tournoi.

5.8. Départage

Les classements sont établis au nombre de points de parties suivant le barème :

- Victoire = 1 point
- Match nul = ½ point
- Défaite = 0 point

Pour départager les ex æquo, les systèmes de départage utilisés sont dans l'ordre :

1. Le Buchholz Tronqué
2. Le Cumulatif
3. La Performance

Pour les tournois fermés :
1. Le Sonnenborg-Berger
2. La confrontation directe
3. Le nombre de victoires
4. La Performance

Le départage à la Performance du classement final est calculé avec le dernier ELO paru pour chaque joueur (ELO à la dernière ronde du tournoi).

5.8. Comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.

La salle de la compétition comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, en cas de nécessité de rester joignable, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au Championnat Individuel des Bouches-du-Rhône implique l'acceptation du présent Règlement et de ses Annexes accessibles sur le site du CDJE 13 sous le lien *Règlement* dans la rubrique *Individuels* : http://cdje13.free.fr